



**Conseil Economique  
et Social**

Distr.  
GENERALE

E/1997/99  
9 juillet 1997

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

Session de fond de 1997  
Genève, 30 juin - 25 juillet 1997  
Point 6 i) de l'ordre du jour

QUESTIONS DE COORDINATION, QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME ET  
AUTRES QUESTIONS DE FOND : PROCLAMATION D'ANNEES INTERNATIONALES

Note verbale datée du 8 juillet 1997 adressée à l'Office des  
Nations Unies à Genève par la Mission permanente du Japon  
auprès des organisations internationales à Genève

La Mission permanente du Japon auprès des organisations internationales à Genève a l'honneur de communiquer ci-joint la note explicative concernant le projet de résolution présenté au Conseil économique et social (E/1997/L.24) sur la question de la proclamation de l'année 2001 Année internationale des Volontaires.

La Mission permanente du Japon a en outre l'honneur de prier le secrétariat de l'Office des Nations Unies à Genève de faire distribuer la note explicative ci-jointe comme document officiel du Conseil.

Annexe

*NOTE EXPLICATIVE*

Historique

1. L'idée d'une Année internationale des Volontaires est issue d'une rencontre organisée conjointement à Tokyo, en février 1996, par le Programme des Volontaires des Nations Unies (VNU) et l'Université des Nations Unies. Cette idée avait également pris corps lors des délibérations de plusieurs grandes organisations internationales non gouvernementales comme l'Association internationale pour le bénévolat, le Centre européen du volontariat et l'Alliance mondiale des unions chrétiennes féminines. L'idée a été ensuite entérinée par les 40 organisations envoyant des volontaires en mission présentes à la Conférence sur le volontariat international qui s'est tenue à Washington D.C. en mai 1996 à l'occasion du trente-cinquième anniversaire du Peace Corps et du vingt-cinquième anniversaire des VNU.
2. Lors de la session annuelle du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, tenue en mai 1996, le Conseil d'administration, à la suite d'une initiative du Japon, a pris note d'une proposition tendant à "promouvoir le Volontariat en proclamant - entre autres moyens - 2001 Année internationale des Volontaires".
3. En février 1997, à sa session d'organisation de 1997, le Conseil économique et social, dans sa décision 1997/201, a approuvé une proposition du Gouvernement du Japon tendant à inscrire à l'ordre du jour de la session de fond de 1997 la question relative à l'Année internationale des Volontaires.

Objectifs et grandes lignes

4. Le bénévolat - c'est-à-dire les services que des personnes fournissent à titre gracieux, sans rémunération ni perspective de carrière, pour le bien-être de gens moins favorisés - fait partie intégrante de toute civilisation et de toute société. La nécessité du bénévolat est plus grande aujourd'hui qu'elle ne l'a jamais été, vu les effets délétères de problèmes mondiaux comme la dégradation de l'environnement, l'abus des drogues ou le virus de l'immunodéficience acquise et le SIDA sur les secteurs vulnérables de la société, vu le souci de la communauté internationale d'éliminer la pauvreté et vu la tendance actuelle de la société civile, en partenariat avec les pouvoirs publics et le secteur privé, à assumer de plus larges responsabilités dans le processus de développement. Pourtant, si la contribution des volontaires est considérable, une large part de leur travail reste souvent méconnue, pour cette raison précisément qu'il n'implique pas le versement de salaires à des conditions commerciales et parce qu'il s'agit souvent d'un travail spontané, informel et non structuré.
5. En 1995, quand le tremblement de terre de Hanshin-Awaji a frappé et cette année encore lors de l'épisode de la pollution pétrolière de Nakhodka, de nombreux volontaires venus de tout le Japon se sont aussitôt rendus dans les zones touchées, ce qui a eu pour effet de donner aux Japonais une idée plus claire de l'action bénévole. Le Gouvernement japonais voit dans ces catastrophes une occasion de permettre aux Japonais de mieux connaître et

comprendre les activités bénévoles, ce qui contribuerait à créer un environnement favorable à la promotion d'activités volontaires de ce type au Japon.

6. Le Gouvernement japonais estime que la proclamation d'une année internationale des volontaires serait une consécration pour le bénévolat et lui conférerait une légitimité accrue, contribuant par là-même à accroître de façon substantielle le nombre de personnes disposées à offrir leurs services. Ce serait un précieux stimulant pour les mouvements bénévoles dans les pays industrialisés et dans les pays en développement, et aussi dans les pays dont l'économie est en transition. Cette Année internationale créerait un climat favorable à la diffusion de pratiques optimales et aiderait à créer des liens encore plus étroits entre les mouvements bénévoles et les grandes préoccupations des Nations Unies formulées lors de la série de sommets et de conférences qui se sont tenues jusqu'en 1996.

7. Les objectifs spécifiques de l'Année internationale seraient la reconnaissance accrue, la facilitation, la mise en réseau et la promotion des services bénévoles. Etant donné que les modalités et le statut des services bénévoles varient selon les pays et les régions, l'Année internationale serait organisée à partir du niveau local et de la base, et l'accent serait mis sur les communautés locales, les groupes de citoyens, le village, les habitants de la mégalopole, sans qu'il soit question de sommet mondial sur le bénévolat. Il n'y aurait donc pas de charges financières pour les Etats Membres.

8. En ce qui concerne la reconnaissance, il faudrait tirer parti de toutes les occasions de décrire et de chiffrer l'apport du secteur bénévole au bien-être et au progrès à l'échelle nationale; il pourrait être créé des prix destinés à récompenser des actions bénévoles de caractère novateur entreprises par une personne, un groupe et une communauté, ou au niveau d'un pays. Afin de faciliter les services bénévoles, chaque communauté, qui est l'échelon le mieux placé pour juger des meilleurs moyens d'encourager des services de ce type parmi sa population, pourrait prendre des mesures concrètes afin de favoriser le bénévolat, notamment par le biais d'une formation technique, gestionnaire et comptable. Les médias, sous des formes pouvant aller d'une tribune de discussion sur Internet à des programmes de stations de radio locales, pourraient faciliter la diffusion des pratiques optimales, au niveau d'une localité ou d'une province et entre pays. Enfin, l'action promotionnelle pourrait avoir pour objectif d'attirer davantage de demandes en vue de l'envoi de volontaires, de susciter des offres de service de nouveaux candidats et, de manière générale, de créer un climat d'opinion plus favorable encore à l'action bénévole.

#### **Prochaines mesures à prendre**

9. A la session de fond du Conseil économique et social de 1997, le Japon proposera l'adoption d'une résolution dans laquelle le Conseil recommandera à l'Assemblée générale de proclamer l'année 2001 Année internationale des Volontaires.

10. A la cinquante-deuxième session de l'Assemblée, qui s'ouvrira au mois de septembre de cette année, le Japon proposera l'adoption d'une résolution dans laquelle l'Assemblée proclamera 2001 Année internationale des Volontaires.

-----